



Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) pour 2015-2017

APPEL DE PROPOSITIONS ET MODÈLES DE DEMANDE

Explication du Fonds :

Le Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) a pour objet d'appuyer les initiatives novatrices de recherche conçues précisément pour le secteur des Services aux personnes ayant une DI.

Le Fonds est réservé aux fins de l'amélioration des connaissances dans l'ensemble du secteur des Services aux personnes ayant une DI. Le Fonds fournira un maximum de 400 000 \$ pour tous les projets financés à chacune des deux années pour appuyer la recherche dans les domaines prioritaires.

La liste des thèmes qui s'inscrivent dans les priorités du ministère des Services sociaux et communautaires fait partie de la trousse de demande.

Activités de recherche appuyées par le Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une DI :

Le Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une DI appuie les initiatives novatrices de recherche permettant de présenter des éléments d'information ou de recueillir des données par divers moyens, dont : les analyses documentaires; les synthèses de recherche et de pratique; les méta-analyses; les études de recherche qualitatives, quantitatives et quasi expérimentales; les comparaisons et études de cas; et la mise à l'essai de nouvelles initiatives par des projets pilotes novateurs.

Le Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une DI ne peut pas servir aux fins suivantes :

- Le financement des projets de recherche faisant déjà l'objet d'un financement par d'autres sources (p. ex., le CRSH).

**Admissibilité :**

Le fonds a pour but d'appuyer des améliorations dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les demandeurs peuvent être des chercheurs d'établissements universitaires ou d'organismes communautaires. La réalisation de projets de recherche concertée par des partenaires communautaires et universitaires est encouragée.

Les propositions doivent être remplies, signées par le chercheur responsable et présentées au plus tard à l'échéance du 27 juillet 2015.

Échéances :

Les projets peuvent être ou bien à court terme (d'une durée inférieure à un an), ou bien d'envergure (d'une durée maximale de deux ans).

En outre, les projets peuvent faire l'objet de divers montants de financement selon leur complexité, le nombre de questions de recherche répertoriées, leur durée, et le type de recherche. Par exemple, les projets de recherche complexes de nature expérimentale ou quasi expérimentale ou comportant une méta-analyse peuvent exiger davantage de ressources et de temps qu'une analyse documentaire succincte réalisable en trois à six mois.

Mobilisation et échange de connaissances

Tous les projets financés doivent répertorier les produits qui seront créés suite à la recherche entreprise et comporter un plan de mobilisation et d'échange de connaissances dans lequel sont décrites les activités proposées sur le plan de la transmission tout au long du projet. L'effectif des projets financés doit collaborer avec le personnel du ministère des Services sociaux et communautaires en vue d'organiser un exposé dans le contexte des exposés de la « série de conférenciers » au MSSC ou à l'occasion d'une tribune que le Ministère devra organiser.

Appel de propositions actuel :

À l'heure actuelle, le ministère des Services sociaux et communautaires s'intéresse aux propositions de recherche portant sur les thèmes répertoriés en page suivante.



Les thèmes de recherche :

1. Approches et pratiques de financement :
 - Comprendre les avantages et les inconvénients du financement social direct/flexible/autodirigé par rapport au financement indirect ou fondé sur un organisme, ainsi que les obstacles et les catalyseurs (législation, réglementation ou lignes directrices professionnelles) de la mise en œuvre d'un système de financement direct réussi.
 - Étude du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario, y compris pour les utilisateurs, les bailleurs de fonds et ceux qui offrent des services, du point de vue de ses points forts et de ses faiblesses ainsi que des possibilités et des défis de la mise en œuvre d'approches directes/flexibles/autodirigées au financement.
2. Modèles de service pour les clients ayant des besoins complexes :
 - Comprendre la façon dont les besoins de soutien des groupes de clients concernés (p. ex., personnes ayant des diagnostics secondaires, personnes atteintes de trouble du spectre de l'autisme) évoluent à mesure qu'ils vieillissent, y compris leurs besoins de services communautaires en établissement et à domicile.
 - Déterminer les pratiques exemplaires en matière de pratiques et d'outils de navigation du système.
3. Emploi :
 - Détermination des pratiques exemplaires en rapport avec l'emploi/la recherche d'un emploi pour les personnes ayant une déficience en général et les personnes ayant une déficience intellectuelle en particulier.

Processus de présentation des propositions

Les demandeurs peuvent présenter une ou plusieurs propositions; cependant, chaque projet doit faire l'objet d'une proposition distincte.

De plus, chacune des propositions de projet fera l'objet d'un processus d'examen par les pairs et sera évaluée en fonction de sa valeur scientifique, de sa pertinence, de sa gérabilité (en termes d'échelle et de portée) et de ses avantages prévus pour le budget demandé.



Remplir la demande de proposition

Les demandeurs sont tenus de se servir du modèle en pièce jointe pour décrire chaque proposition présentée.

Dans le cas des projets qui consistent en des analyses documentaires, les demandeurs sont tenus de présenter une description succincte de la méthode et de la perspective disciplinaire (p. ex., la psychologie, la sociologie, l'économie, etc.) qu'ils proposent. Ils doivent inclure l'analyse des sources d'information utilisées, les méthodes d'accès à de telles sources, le processus d'évaluation préalable à l'intégration et à l'exclusion, et les méthodes servant à l'analyse et à l'interprétation des renseignements recueillis.

Si les projets sont des études de recherche, les descriptions doivent comporter une analyse documentaire, la conception et les méthodes proposées, la technique et la taille de l'échantillonnage, les mesures (y compris la validité et la fiabilité), de même que les analyses qualitatives et statistiques prévues.

Ces deux types de projets nécessitent une description détaillée de l'échéancier ainsi qu'une stratégie de mobilisation et d'échange de connaissances. Les demandeurs qui présentent des propositions doivent présenter un budget dans lequel sont répertoriés les coûts relatifs aux salaires et aux allocations, au matériel et aux fournitures, à l'informatique et aux coûts connexes, ainsi qu'aux autres dépenses prévues. Ces coûts doivent être justifiés dans chaque catégorie. Une liste des dépenses acceptables est décrite dans le formulaire de demande.

Présenter la demande de proposition

Toutes les propositions doivent être soumises électroniquement à

Georgina.Archbold@ontario.ca **d'ici à midi le 27 juillet 2015**. Les propositions soumises en retard ne seront pas acceptées.

Toutes les pages de signature doivent être soumises au plus tard à midi le 31 juillet 2015 par courrier à l'adresse suivante : Georgina Archbold, Direction de la recherche et de l'analyse en matière de politiques, au ministère des Services sociaux et communautaires, 80, rue Grosvenor, 3^e étage, édifice Hepburn, Toronto (Ontario), M7A 1E9.

Dates importantes

Date limite de présentation des demandes	27 juillet 2015
Réunion du comité d'évaluation par les pairs pour l'évaluation des propositions	Août 2015
Annnonce des propositions reçues	Août 2015
Allocation des fonds	Septembre 2015